

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Corriger les atteintes objectives sans fantasmer sur l'élevage « d'autrefois », ni tomber dans la radicalisation « animalitaire »

par Monsieur Bernard Denis

professeur honoraire de zootechnie à l'école vétérinaire de Nantes,

président de la Société française d'ethnozootecnie,

membre de l'Académie d'agriculture

Fin de rédaction : 18 mai 2015

Sommaire

INTRODUCTION

1. REGARD HISTORIQUE

- 1.1. LES EFFORTS DE PROMOTION DE L'HYGIÈNE DE LA PART DES SCIENTIFIQUES
- 1.2. LE LIEN HOMME – ANIMAL
- 1.3. UN BILAN CONTRASTÉ

2. LES CRITIQUES RADICALES CONTRE L'ÉLEVAGE

- 2.1. « LE GRAND MASSACRE »
- 2.2. UN DISCOURS RÉCURRENT

3. LE BIEN-ÊTRE ANIMAL : DÉFINITION, ÉVALUATION

4. RÉALITÉ D'UN PROBLÈME ÉTHIQUE : LES POINTS CRITIQUES

5. DES PISTES DE RÉPONSE ÉTHIQUES

- 5.1. QUELQUES REMARQUES PRÉALABLES
- 5.2. PREMIER PALIER : UNE RÉPONSE MINIMALE OBLIGATOIRE
- 5.3. RÉPONSES OPTIONNELLES LIÉES À L'ÉTHIQUE DE CONVICTION
- 5.4. ET LA RÉGLEMENTATION ?

6. LA RÉGLEMENTATION SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL : UNE OPPORTUNITÉ ?

CONCLUSION

INTRODUCTION

Bien qu'il soit difficile de s'exprimer objectivement au nom de l'opinion publique, on admet volontiers aujourd'hui que celle-ci est très sensible à la question du bien-être des animaux d'élevage. Même si le « dossier » est plus prégnant dans les pays d'Europe du Nord et aux États-Unis, il n'est plus possible de l'ignorer en France car les attaques contre les « élevages industriels » – de plus en plus souvent confondus avec l'élevage « moderne » – semblent y prendre de l'ampleur.

Dans ce contexte, nous tenterons ici une mise au point (succincte par rapport à l'ampleur du thème) en nous laissant guider par quelques idées :

- ◆ Contrairement à une opinion très répandue en dehors des milieux agricoles, l'élevage d'« autrefois » ne mérite pas d'être considéré comme la référence en matière de bien-être animal, ce d'autant que les zootechniciens se sont toujours souciés de l'améliorer.
- ◆ Les critiques radicales exprimées contre l'élevage moderne sont irrecevables car trop exagérées et partiellement fausses. Néanmoins, cela ne doit pas empêcher de reconnaître l'existence de problèmes aujourd'hui objectivables.
- ◆ Dès lors que des situations de mal-être animal sont identifiées, il est obligatoire d'y porter remède, à condition, toutefois, de tenir compte d'éventuelles contraintes extérieures, le plus souvent économiques. Liberté doit alors être laissée à chacun de donner des réponses éthiques plus ambitieuses.

Par commodité, nous parlerons souvent dans cet article de « l'animal », un terme qui ne veut rien dire car il existe des animaux très différents. Le mot désignera en fait les animaux suscitant spontanément une interrogation éthique de la part de l'homme : autrement dit, surtout ceux qui lui sont zoologiquement les plus proches.

Enfin, en plus des références bibliographiques signalées en notes de bas de page, nous tiendrons largement compte des réflexions conduites au sein d'un groupe de travail de l'Académie d'agriculture de France, incluant des membres de l'Académie vétérinaire. Ces travaux ont notamment fait l'objet de la publication d'un ouvrage ¹.

1 - Collectif (Denis, B. Coord.), *Éthique des relations homme – animal. Pour une juste mesure* (non édité à ce jour).

1. REGARD HISTORIQUE

Nous porterons notre regard historique sur, d'une part, la réalité des conditions de l'élevage d'« autrefois » et, d'autre part, la sensibilité au lien homme – animal qui s'est fait jour dès le dix-huitième siècle, dit siècle des Lumières.

1.1. Les efforts de promotion de l'hygiène par les scientifiques

L'élevage d'« autrefois » a, aujourd'hui, tendance à être idéalisé par les protecteurs des animaux et par l'opinion publique, très critiques à l'égard de l'élevage moderne. Pourtant, la littérature zootechnique ancienne ne justifie pas ce point de vue. Les scientifiques, en particulier les vétérinaires, étaient très soucieux du « confort » et du « bien-être » des animaux (même si ces mots apparaissent rarement) car ils savaient que l'inconfort n'est guère compatible avec un niveau de production satisfaisant, voire qu'il peut faire le lit de la maladie.

L'aération des locaux d'élevage constitue ainsi une composante importante dont les zootechniciens se sont largement préoccupés, tout en se heurtant à l'incompréhension des éleveurs. C'est, semble-t-il, l'expérience anglaise de l'élevage du mouton en plein air qui, à la fin du dix-huitième siècle, fait découvrir en France l'importance de l'aération. Comme l'écrit le naturaliste Louis Daubenton ² qui entend promouvoir les étables ouvertes, « *les étables fermées sont le plus mauvais logement que l'on puisse donner aux moutons* ». En 1791, des professeurs de l'École vétérinaire d'Alfort ³ visent, eux, toutes les espèces domestiques : « *La mauvaise construction des bergeries, des étables, des écuries et des autres habitations des animaux ; la stagnation et l'infection de l'air qu'elles renferment, qui ne tarde pas à acquérir des qualités nuisibles ; infection causée par le trop grand nombre d'animaux qu'on y entasse, par le séjour des fumiers, par la vapeur des lampes, etc. ; enfin, les aliments et les boissons viciés, les intempéries des saisons, les mauvais soins ; telles sont, en général, les causes les plus fréquentes et les moins soupçonnées des maladies qui se renouvellent si souvent parmi les bestiaux, et qui dévastent les campagnes* ».

2 - Daubenton, *Instructions pour les bergers et pour les propriétaires de troupeaux* ; Mme Huzard, Paris, 5^{ème} édition, 1820. La première édition de l'ouvrage date de 1782.

3 - Chabert, Flandrin et Huzard, *Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques*, Tome 2 ; Mme Huzard, Paris, 3^{ème} édition, 1808. La première édition date de 1791.

Ces propos, vieux de 230 ans, peuvent être qualifiés d'éco-pathologiques et prouvent que le rôle de l'hygiène générale dans la prévention des maladies a été mis en avant dès les débuts de l'enseignement vétérinaire. Pourtant, la situation a perduré tout au long du dix-neuvième siècle. Nous pourrions multiplier les citations mettant en cause les conditions de logement offertes aux animaux, mais nous nous limiterons à deux :

◆ En 1837, l'agronome Elysée Lefèvre, l'un des auteurs de la *Maison Rustique du XIX^e siècle*, rappelle que les moutons craignent davantage la chaleur que le froid et constate que les éleveurs calfeutrent les bâtiments afin de conserver une ambiance chaude. Il écrit : « *Entrez dans ces étables, une vapeur épaisse et humide vous étouffe, les gaz délétères attaquent vos yeux par des picotements aigus et vous suffoquent (...)* Ne vaudrait-il pas mieux ne leur donner aucun abri que de les forcer à vivre dans ce cloaque empesté ? »⁴. Presque trente ans plus tard, vers 1865, des propos simi-

lares se rencontrent chez Eugène Gayot, directeur des haras du Pin et de Pompadour⁵.

◆ Si le mouton est souvent pris en exemple, toutes les espèces sont bien entendu concernées. En 1883, soit près d'un siècle après les professeurs de l'École vétérinaire d'Alfort que nous venons de citer, leurs successeurs Jean-Henri Magne et Casimir-Célestin Baillet tiennent exactement le même discours : « *L'humidité de l'air des étables est une des conditions les plus mauvaises pour la conservation de la santé des animaux. Elle les refroidit plus qu'une température plus basse avec un air sec (...)* L'aéragé est l'une des prescriptions les plus importantes de l'hygiène. L'air impur des étables est une des causes fréquentes des maladies les plus graves »⁶.

Sur le terrain, les progrès n'ont pas été spectaculaires, mais la situation s'est progressivement améliorée. La tendance à promouvoir l'élevage en plein air s'est fait jour dans les premières décennies du vingtième siècle, au point qu'en 1937, le zootechnicien André-Max Leroy affirme : « *L'élevage des porcs à l'herbage, par suite des excellentes conditions d'hygiène*

4 - Lefèvre, E., "De la bergerie", in *Maison Rustique du XIX^e siècle*, *Encyclopédie d'Agriculture pratique*, au Bureau, Quai aux Fleurs, Paris, Tome 2, 1837, 502-511.

5 - Gayot, E., *Guide pratique pour le bon aménagement des habitations des animaux*, Eugène Lacroix Ed. Paris, s.d. (vers 1865).

6 - Magne, J.H. et Baillet, C., *Traité d'agriculture pratique et d'hygiène vétérinaire générale*, T3, Asselin et Houzeau, Paris, 4ème édition, 1883.

ENCADRÉ 1

La zootechnie : définition et rappels historiques

Il est admis que le mot « *zootechnie* » a été proposé en 1843 par le comte Adrien de Gasparin, membre de l'Académie des sciences. Auparavant, cette science – qui étudie les conditions et les méthodes d'élevage et de reproduction des animaux domestiques – était désignée de diverses manières : économie rurale, « élève » des animaux domestiques, hygiène vétérinaire, etc.

La zootechnie a longtemps constitué une discipline vétérinaire et les auteurs des grands traités de zootechnie publiés au dix-neuvième siècle, comme Louis-Furcy Grogner, Jean-Henri Magne ou André Sanson, sont des vétérinaires. En 1852, à la mort d'Émile Baudement, premier professeur de zootechnie à l'éphémère Institut agronomique de Versailles, l'opportunité de le remplacer est ainsi discutée car son cours est jugé trop spécialisé pour des études agronomiques. Selon l'agronome Jean-Baptiste Boussingault, mieux vaut le placer dans une école vétérinaire. Dans son ouvrage *Les missionnaires du progrès agricole*, André Sanson explique la manière dont il faudrait salarier les vétérinaires afin qu'ils jouent pleinement leur rôle d'hygiénistes et de conseillers en élevage.

Dans les faits, la profession s'est de plus en plus médicalisée à la suite de « *l'épopée pastorienne* » durant laquelle le célèbre chimiste et biologiste Louis Pasteur (1822 – 1895) a reçu davantage de soutien dans les écoles vétérinaires que dans les facultés de médecine. Aujourd'hui, pour le grand public, le vétérinaire est le médecin et le chirurgien des animaux. Mais la réalité est plus complexe : le praticien rural demeure bien placé pour établir une liaison entre problèmes sanitaires et erreurs d'élevage, alors que les vétérinaires salariés par des coopératives, des firmes d'aliments du bétail ou des entreprises pharmaceutiques, continuent de jouer un rôle de conseillers d'élevage.

Quoi qu'il en soit, le vétérinaire reste particulièrement compétent pour juger des conditions de vie des animaux en termes de « *bien-être* », mais il n'est pas le seul « *technicien* » à pouvoir le faire.

réalisées, met cet élevage à l'abri des risques catastrophiques de l'élevage en porcherie »⁷.

Certes, la qualité de l'ambiance ne constitue que l'une des composantes du « confort » offert aux animaux. Mais elle est importante et l'on peut la considérer comme une sorte d'indicateur de la qualité de l'élevage en général. Pour autant, l'on sait bien, par exemple, que l'alimentation, en dehors des périodes de pâturage, laissait elle aussi à désirer. Dans ces conditions, la réalité du confort volontiers associé à l'élevage d'« autrefois » – c'est-à-dire à la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième – était rare. Et il est clair que revenir à l'élevage d'« autrefois » pour améliorer le confort des animaux impliquerait d'amender fortement celui-ci. Mais il ne serait, alors, plus d'« autrefois ».

1.2. Le lien homme – animal

Tandis que les zootechniciens s'efforçaient, pragmatiquement, de populariser les principes de l'hygiène, la relation homme – animal a commencé à préoccuper les philosophes occidentaux :

- ◆ En 1984, François Poplin a estimé que les progrès de l'anatomie comparée ont fait prendre conscience de la continuité biologique existant entre l'homme et l'animal et généré l'idée d'une certaine forme d'égalité. Selon lui, la création des écoles vétérinaires en Europe entre 1762 et 1830 aurait suivi la diffusion de l'Encyclopédie, concrétisant en quelque sorte la formule « *soins à l'homme et à l'animal malades, principe d'égalité finale* »⁸. Cette thèse ne correspond pas à l'explication classique de la création des écoles vétérinaires – attribuée à l'influence des physiocrates – mais elle est intéressante.
- ◆ En 1992, L. Battaglia s'est, elle, intéressée au débat sur les droits des animaux ouvert au dix-huitième siècle, en priorité dans les pays anglo-saxons. Il se cristallisait autour d'une interrogation fondamentale : peut-on considérer comme des « choses » des êtres capables d'affection et d'émotion et, notamment, les utiliser en les maltraitant ? Le chercheur estime que ces questions étaient d'une étonnante modernité et font écho aux inquiétudes contemporaines⁹. Elles ont en tout cas débouché

sur la promulgation des premières lois de protection des animaux : d'abord en Angleterre, puis en France avec la loi Grammont votée en 1850.

Les zootechniciens de l'époque n'ignoraient pas ces débats. En France, Jean-Henri Magne a probablement été le premier, en 1846, à estimer nécessaire de traiter avec douceur « *les êtres doués d'intelligence et de sensibilité qui naissent, vivent, travaillent et meurent avec nous* ». Il connaissait certes les conséquences zootechniques de la brutalité, mais il va plus loin en déclarant que la question n'est pas seulement « *une affaire de pur intérêt matériel. C'est aussi une question de morale* »¹⁰. Réduire la violence envers les animaux était en effet considéré depuis longtemps comme un moyen de réduire la violence entre les humains (Encadré 2).

Pour autant, il est difficile de savoir dans quelle mesure ces scientifiques de terrain suivaient les mouvements philosophiques favorables aux animaux. Quoi qu'il en soit, ils ont commis l'erreur de comparer les animaux à des machines. Le reproche leur en a été fait, surtout sur la période récente, en même temps qu'était vilipendé le philosophe français du dix-septième siècle, René Descartes, soi-disant inventeur de l'« *animal – machine* ». En réalité, ce fut une coïncidence malheureuse. Émile Baudement et André Sanson, les deux zootechniciens de la seconde moitié du dix-neuvième siècle qui ont utilisé l'expression, s'inscrivaient dans le contexte économique, non philosophique. Alors que l'agriculture française tardait à sortir de l'autarcie et du « *bétail, mal nécessaire* », ils voulaient convaincre les éleveurs d'agir en « *industriels* », c'est-à-dire de produire des denrées avec l'intention première d'approvisionner les villes : pour ce faire, ils voulaient qu'ils se comportent comme des industriels disposant de machines et considèrent leurs animaux comme des machines à produire des biens de consommation.

1.3. Un bilan contrasté

La conjonction du travail des scientifiques visant à améliorer le confort des animaux à des fins sanitaires et zootechniques et de l'évolution des idées sur le lien homme – animal confirme que le débat sur le bien-être des animaux d'élevage était ouvert dès le dix-neuvième siècle. Preuve en est la sortie, en 1890, de Louis Léouzon, agronome, auteur de plusieurs

7 - Leroy, A., *Le porc*, Encyclopédie des connaissances agricoles, Hachette, Paris, 1937.

8 - Poplin, F., "Les encyclopédistes et le renouveau de la relation homme-animal dans le monde occidental", *Anthropozoologica*, 1984, n°1, 43-57.

9 - Battaglia, L., "Droits des animaux et progrès social dans la culture anglo-saxonne de la fin du 18ème siècle", in *Actes du colloque "L'homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen-Âge au 18ème siècle"* (22-24 octobre 1992, Nantes), Ouest-Éditions, 207-218.

10 - Magne, J.H., "Dangers des mauvais traitements exercés sur les animaux", *Journal d'agriculture pratique et de jardinage*, 2^e série, 1846 (4), 57-66.

livres et éleveur lui-même. À propos de polémiques suscitées par l'apparition d'un type de porcherie ancêtre du caillebotis, il écrit : « *On nous objecte le bien-être des animaux. Eh ! Que nous importe ce bien-être, nous recherchons avant tout notre avantage pécuniaire* »¹¹. Il ne se permettrait pas de dire cela aujourd'hui !

En tout cas, ce rappel historique en première partie de notre article nous aura permis de mettre en avant deux éléments-clés :

- ◆ Rappeler que « *l'élevage d'autrefois* » n'était pas un modèle de confort pour les animaux : un fait que les zootechniciens connaissent bien, mais que l'opinion publique actuelle ignore.
- ◆ Montrer que les débats sur le bien-être des animaux, très prégnants aujourd'hui, existaient déjà au dix-neuvième siècle et n'ont pas cessé depuis.

11 - Léouzon, L., *Manuel de la porcherie*, Bibliothèque du cultivateur, Librairie agricole de la Maison Rustique, Paris, 5ème édition, 1890.

2. LES CRITIQUES RADICALES CONTRE L'ÉLEVAGE

Les critiques contre l'élevage émanant des mouvances radicales sont formulées de manière virulente. Pourtant, cela n'empêche pas les médias d'en faire écho. C'est surtout « *l'élevage industriel* » qui est visé et il nous faut consacrer quelques lignes à cette expression.

Comme nous venons de le voir, le qualificatif « *industriel* » est déjà présent dans la littérature zootechnique du dix-neuvième siècle, avec des acceptions différentes de celles d'aujourd'hui. C'est dans la seconde moitié du vingtième siècle que l'expression « *élevage industriel* » est peu à peu appliquée aux élevages de volailles, de porcs et de veaux de boucherie. Mais, au-delà des définitions proposées par les zootechniciens et les économistes, il faut retenir ce que voit le grand public lorsque, de façon presque convenue, il le vilipende : à savoir, un élevage de masse,

ENCADRÉ 2

L'Église catholique et l'animal

Les milieux de la protection animale reprochent volontiers à l'Église catholique d'être responsable de la surexploitation de la nature en général et des animaux en particulier, en raison de « *l'ordre de domination** ».

La vérité est qu'au fil de l'histoire, l'Église s'est montrée indifférente aux animaux car seul comptait pour elle « *le salut des âmes* ». La plupart du temps, elle s'est contentée de reprendre l'idée, très ancienne, selon laquelle la douceur envers les animaux aurait de bonnes chances d'être transposée aux relations entre humains. Aujourd'hui, par contre, l'Église est largement engagée dans la question écologique. L'homme, « *image de Dieu* », c'est-à-dire représentant de Dieu sur terre, doit exercer de manière responsable une « *gérance de la création* » visant au bien de tous les humains, présents et futurs, ainsi qu'au respect de toutes les créatures. Concernant les animaux, le *Catéchisme de l'Église catholique*, parfois encore appelé *Catéchisme du pape Jean-Paul II*, est très explicite :

- ◆ Article 2416 : Les animaux sont des créatures de Dieu. Celui-ci les entoure de sa sollicitude providentielle. Par leur simple existence, ils le bénissent et lui rendent gloire. Aussi, les hommes leur doivent-ils bienveillance. On se rappellera avec quelle délicatesse les saints comme Saint François d'Assise ou Saint Philippe Neri traitaient les animaux.
- ◆ Article 2417 : Dieu a confié les animaux à la gérance de celui qu'Il a créé à son image. Il est donc légitime de se servir des animaux pour la nourriture et la confection de vêtements. On peut les domestiquer pour qu'ils assistent l'homme dans ses travaux et dans ses loisirs. Les expérimentations médicales et scientifiques sur les animaux sont des pratiques moralement acceptables, pourvu qu'elles restent dans des limites raisonnables et contribuent à soigner ou sauver des vies humaines.
- ◆ Article 2418 : Il est contraire à la dignité humaine de faire souffrir inutilement les animaux et de gaspiller leurs vies. Il est également indigne de dépenser pour eux des sommes qui devraient en priorité soulager la misère des hommes. On peut aimer les animaux : on ne saurait détourner vers eux l'affection due aux seules personnes.

* « *Dieu dit : " Faisons l'homme à notre image, comme notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toutes les bêtes sauvages et toutes les bestioles qui rampent sur la terre " ».* (Livre de la Genèse, 1, 26).

intensif et « productiviste », en bâtiments fermés, dotés d'aménagements visant à réduire le temps de main-d'œuvre et où, par conséquent, les relations homme – animal n'existent pas, les animaux n'ont pas accès au plein air, souffrent d'aménagements comme les caillebotis ou les cages et ne peuvent se comporter normalement en raison de la concentration des effectifs. L'enfermement et la concentration sont incontestablement les caractéristiques qui choquent le plus. Tout cela peut naturellement être relativisé et justifié – ou, du moins, expliqué – mais les représentations sont pérennes et ce sont elles qui génèrent les critiques.

2.1. « Le grand massacre »

Alors que quelques chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) commençaient à s'intéresser au stress des animaux en élevage intensif¹², c'est probablement le livre *Le grand massacre* paru en France en 1981 qui a concrétisé l'entrée de notre pays dans la critique de fond de l'élevage, celle-ci étant déjà véhémente dans les pays anglo-saxons. Rédigé par le prix Nobel de physique Alfred Kastler, le journaliste Michel Damien et le médecin Jean-Claude Nouët, co-fondateur de la *Ligue française des droits de l'animal*¹³, cet ouvrage peut donc être considéré comme fondateur. Et, même s'il a vieilli sur certains points, la teneur du discours n'a pas changé depuis plus de trente ans.

Le livre est divisé en deux parties aux titres éloquentes : *Dans les usines à viande* et *Arrêtez le massacre*. La première partie vise à décrire les conditions d'élevage des porcs, des volailles et des veaux, mais aussi de quelques autres espèces. L'impression générale prévalant à la lecture est que les auteurs ont su s'informer, mais qu'ils restituent ce qu'ils ont vu ou appris d'une manière systématiquement orientée et provocante. Leur objectif est très clairement de conquérir l'opinion publique et ils le font à l'aide d'un discours étudié qui fait mouche. Ainsi, les porcs sont « *enfermés dans des bâtiments qui ressemblent, côte à côte, à des usines du siècle dernier* » et l'on n'ose imaginer ce qui s'y passe puisque, sitôt après le départ des animaux pour la boucherie, désinfection et vide sanitaire sont de règle : « *Qu'ont-ils donc, ces animaux que nous mangeons, pour exiger sitôt leur départ, une telle désinfection ? Sont-ce des bêtes en bonne santé*

ou des tonnes de viande avariée sur pattes ? ». Les batteries de ponte offrent un spectacle devant lequel « *les bras en tombent (...). Un amoncellement indescriptible d'animaux dans des cages métalliques (...). des milliers de têtes se penchent à travers le grillage (...). Les poules ne cessent de bouger, par saccades, de la tête et de tout le corps. Elles sont terribles, dans leurs cages étroites, à cause de leur nombre, de leur masse, de leur vocifération incompréhensible, de leur mystère vivant réduit aux derniers degrés du grotesque et du misérable* ». Bref, « *l'élevage industriel soumet des êtres vivants, ayant la même organisation que nous-mêmes, à vivre une existence de torturés de la naissance à la mise à mort* ». Il arrive que les regards se rencontrent, celui de l'homme et ceux des animaux « *qui ne sont plus des regards de veaux : l'œil fixe et brut de la bête luit comme l'œil d'Abel sur Caïn* ».

La seconde partie contient des analyses de fond regroupées en trois thèmes :

- ◆ D'abord, que mangeons-nous ? Il y est largement fait état du « *matraquage médicamenteux* » rendu obligatoire par l'élevage concentrationnaire.
- ◆ Ensuite, l'internationale des pays riches. Les auteurs expliquent que « *nous ne cessons de prélever des protéines dans les pays pauvres afin d'obtenir un ravitaillement de luxe des pays riches avec, au passage, de mauvais traitements infligés aux animaux et des résultats plus qu'incertains pour notre santé en raison des viandes obtenues* ».
- ◆ Le dernier chapitre s'intitule « *Au nom de l'homme* ». Il y est notamment relaté l'opinion de l'INRA selon laquelle les animaux ne seraient pas malheureux dans les élevages industriels et que, de toute manière, ils n'ont qu'une valeur marchande. Ce sont des produits qui ne comptent pas vraiment en tant qu'êtres vivants, à la différence de l'homme. Les auteurs enchaînent sur « *les actes horribles de toute nature* » que l'homme est capable d'accomplir dans certaines circonstances, témoin l'invention des élevages concentrationnaires. Ces derniers contribuent en effet, à leur niveau, « *à la mise en place de conditions matérielles et mentales d'obscurcissement de l'être, de tout être, à l'asservissement, à la déshumanisation* ».

N'imaginant pas qu'il soit possible de renoncer à l'élevage industriel, les auteurs souhaitent qu'une loi en redéfinisse toutes les normes, en vue d'un bien-être maximal de l'animal et de la santé du consommateur. Ils remarquent que la science ayant été, jusqu'à présent et dans l'ensemble, plutôt bienveillante pour l'humanité, il faut refuser d'admettre

12 - Cf. Partie 4 de l'article.

13 - Kastler, A., Damien, M. et Nouët, J.C., *Le grand massacre*, Fayard, Paris, 1981. Michel Damien a publié en 1993 "L'animal, l'homme et Dieu". Jean-Claude Nouët, professeur à la faculté de médecine, préside toujours la Ligue française des Droits de l'animal.

que ses avancées permettent de faire souffrir des milliards d'êtres vivants.

2.2. Un discours récurrent

L'élevage industriel n'est aujourd'hui plus totalement conforme à ce qu'il était en 1981, au moment de la parution du *Grand massacre*. Pourtant, les rejets qu'il suscite restent formulés de manière comparable. Tout se passe comme si les auteurs de l'ouvrage avaient « montré l'exemple » ! Il serait aisé de multiplier les citations pour montrer que le discours du *Grand massacre* est devenu récurrent. Nous nous limiterons à quatre :

- ◆ « *L'animal ne vit plus, n'est plus nourri, n'est plus tué, ne meurt plus comme autrefois. Il n'est plus qu'une chose, il est lentement broyé par les rouages d'une industrie aveugle (...). Cette chose devient une machine, une machine à pondre, à viande, une machine à crever* »¹⁴.
- ◆ « *Des millions d'animaux sont enfermés, confinés, cloîtrés (...) dans les stalles, des cages grillagées ou des espaces si restreints qu'ils peuvent à peine se mouvoir. Leur vie n'est que privations : privés d'un environnement naturel, privés de mouvements, privés d'une bonne santé, privés de contacts sociaux (...). Pour eux, l'abattoir est une délivrance* »¹⁵.
- ◆ « *Le rapprochement entre le traitement des animaux dans les productions animales et les camps d'extermination a été fait récemment (...). L'analogie (...) repose sur une analogie de système. Le processus industriel de productions animales participe d'une déconstruction. Il vise à déconstruire l'animal, à le dés-animaliser et à en faire une chose. Les productions animales sont une monstrueuse machine à fabriquer des choses* »¹⁶.
- ◆ « *Les poussins font du toboggan, direction le hangar, ou sont jetés vivants à la poubelle. Les vaches sont nourries « scientifiquement » et les taureaux agrémentés de vagins artificiels. Les veaux sont sevrés au bout de deux jours et n'ont pas le droit de bouger un sabot. Les cochons, sans queue ni dents, deviennent pourtant cannibales.*

14 - Moulin, cité par Chapouthier. Chapouthier, G., *Au bon vouloir de l'homme, l'animal*, Coll. "Médiations", Denoël, Paris, 1990.

15 - Document de présentation de l'association Protection mondiale des animaux de ferme (PMACAC).

16 - Porcher, J., *Vivre avec les animaux, une utopie pour le XXI^e siècle*, Editions La Découverte, Paris, 2011. Dans ce livre, Jocelyne Porcher, directrice de recherches à l'INRA, oppose très clairement les « productions animales » à « l'élevage ». Selon Mme Porcher, les premières exploient les « machines animales », tandis que le second est présenté comme une relation de travail entre l'homme et les animaux. En choisissant ce métier, le véritable éleveur choisirait de travailler avec des animaux pour vivre avec eux.

Et les poules ne peuvent plus avoir de becs. Bienvenue à la ferme des animaux »¹⁷.

Dans toutes ces citations, il est surtout question d'un élevage industriel qui, classiquement, concerne les volailles, les porcs et les veaux de boucherie. Mais, aujourd'hui, comme nous l'avons déjà signalé, l'expression devient, dans le discours radical, synonyme d'élevage moderne : « *à quelques exceptions près, l'élevage dans son ensemble est industriel* »¹⁸ ou « *99,5 % de la viande consommée en France provient de systèmes industriels* »¹⁹.

Ce discours radical est inadmissible car il présente de manière outrancière, voire fautive, la réalité de l'élevage. Mais, en France, les organisations professionnelles agricoles et les zootechniciens – peut-être au nom de l'adage « *tout ce qui est exagéré ne compte pas* » – ont eu tendance à ignorer ces attaques agressives, s'attendant sans doute à ce qu'elles tombent d'elles-mêmes, victimes de leur excès. Le problème est que le discours radical, non seulement n'a pas disparu, mais s'est invétéré et que, par ailleurs, les mesures en faveur du bien-être animal prises à l'échelle communautaire constituent une réalité avec laquelle il faut compter. Autrement dit, il est désormais indispensable que les acteurs du monde de l'élevage investissent le débat sur le bien-être animal et contribuent à objectiver la réalité des faits.

3. LE BIEN-ÊTRE ANIMAL : DÉFINITION, ÉVALUATION

L'expression « *bien-être animal* » est une traduction de l'expression anglaise « *animal welfare* » et désigne clairement un « état », même si, en anglais, la signification est plus complexe puisqu'elle inclut l'idée d'un objectif d'action pour atteindre un état. Par ailleurs, il existe des circonstances où parler de bien-être peut surprendre : les transports et, surtout, les conditions d'abattage en constituent de beaux exemples. Logiquement, il vaudrait donc mieux parler de « *qualité de vie* » ou de « *conditions de vie* ». Mais l'emploi général de « *bien-être animal* » nous fera conserver l'expression.

Il existe deux manières extrêmes de définir le bien-être des animaux :

- ◆ L'approche minimaliste, qui considère que l'absence de maladie et de blessure constitue un objectif suffisant.

17 - Nicolino, F., *Bidoche. L'industrie de la viande menace le monde*, Les Liens qui libèrent Ed., 2009.

18 - Jeangène Vilmer, J.B., *Éthique animale*, Coll. Éthique et Philosophie morale, PUF, Paris, 2008.

19 - Nicolino, F., *Bidoche. L'industrie de la viande menace le monde*, Les Liens qui libèrent Ed., 2009.

◆ L'approche maximaliste qui retient, pour les animaux, la définition donnée en 1946 pour les humains par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Selon celle-ci, « *la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». À l'époque, le fait nouveau était d'introduire, pour l'homme, les dimensions psychologiques et sociales. Aujourd'hui, certains auteurs le retiennent également pour les animaux.

Entre ces deux extrêmes, diverses définitions ou qualifications ont été proposées. La plus connue est celle dite des « *cinq libertés* » ou des « *cinq principes* »²⁰ :

- ◆ Absence de faim et de soif
- ◆ Confort physique
- ◆ Bonne santé physique et absence de blessures et de douleurs
- ◆ Possibilité d'exprimer le comportement normal de l'espèce
- ◆ Absence de peur et de détresse.

Quelle que soit la définition retenue, il est volontiers admis que l'appréciation du bien-être des animaux doit reposer sur une approche multidimensionnelle, retenant des critères biologiques objectifs, ventilés en critères lésionnels, physiologiques, comportementaux et zootechniques :

- ◆ Les critères lésionnels (blessures, abcès, fractures, etc.) sont consensuels car il est admis que les lésions qui causent une douleur chez l'homme la causent également chez les animaux d'élevage.
- ◆ Les critères physiologiques sont obtenus par la mesure, dans le sang et l'urine, de plusieurs hormones témoignant d'un état de stress (cortisol, ACTH, adrénaline, noradrénaline) et de leurs métabolites. L'interprétation des résultats n'est pas facile, d'autant plus que la contention imposée par les prélèvements est elle-même source de stress. Mais la possibilité de mesurer l'activité générale du cerveau par électro-encéphalographie offre des perspectives intéressantes.
- ◆ Les critères comportementaux sont très précieux car ils renseignent sur le ressenti des animaux et sur la manière dont ils réagissent à une situation inconfortable. L'observation *in situ* permet de noter les diverses périodes pendant lesquelles ils sont couchés, debout ou en déplacement, ainsi que les durées correspondantes. Les vocalisations sont particulièrement intéressantes à repérer car l'animal y exprime toujours quelque chose

par rapport à l'environnement physique ou social. Enfin, des mouvements stéréotypés, variables selon les espèces, sont considérés comme associés à des situations d'inconfort. Le comportement social des animaux doit également être apprécié : notamment, si l'entretien des relations dominance – soumission est difficile et génère des comportements agonistiques (menaces, coups, combats, etc.). Il peut s'ensuivre des douleurs, un nonaccès aux ressources alimentaires et une exclusion du groupe. L'observateur doit établir une différence entre les comportements qu'il observe et ceux que les animaux expriment lorsqu'ils sont libres d'agir, (ce qui est, bien sûr, relatif dans le cas des espèces domestiques). En plus de l'observation *in situ*, les chercheurs recourent à des dispositifs plus ou moins complexes pour décrypter les situations convenant ou non aux animaux. Il est offert à ces derniers la possibilité d'accéder à des ressources (par exemple, alimentaires ou micro-climatiques) au prix d'une certaine action de leur part. L'idée est qu'ils travailleront d'autant plus qu'ils attachent de l'importance à la ressource. L'interprétation des résultats observés n'est pas toujours facile, mais cette méthodologie a déjà permis des avancées : par exemple, pour établir la surface de la cage de ponte souhaitée par les poules. Enfin, depuis plusieurs années, les chercheurs étudient les émotions des animaux, selon la conception cognitiviste issue de la psychologie humaine. Il s'agit d'apprécier les réactions affectives, constituées d'états mentaux négatifs (peur, anxiété) ou positifs (plaisir, joie) qui poussent l'animal à agir.

- ◆ Nous plaçons volontairement en dernière position les critères zootechniques car ils ont longtemps été mis en avant par les zootechniciens et les éleveurs qui ne souhaitaient pas modifier les pratiques d'élevage. Il s'agit de considérer le niveau de production (croissance, lait, ponte, reproduction) et de conclure, lorsqu'il est satisfaisant, que les animaux sont en bonne santé et « *heureux* ». Ce raisonnement, logique, est à coup sûr valide pour identifier des animaux présentant de fortes difficultés d'adaptation. Mais nous savons aujourd'hui que les hauts niveaux de production suscitent également des difficultés d'adaptation, appréciés grâce à d'autres données.

En pratique, tous ces critères peuvent être utilisés de diverses manières pour évaluer les conditions de vie des animaux dans tel élevage ou telle situation particulière. D'un élevage à l'autre, même dans des systèmes *a priori* identiques, les facteurs susceptibles de nuire au bien-être varient et, par conséquent,

20 - Rapport Brambell. Brambell F.W.R., *Report of the technical committee to enquire into the welfare of animals kept under intensive livestock husbandry systems*, HMSO Cmnd. 2836, 1965.

seule l'analyse individuelle est réellement valable. Il reste que la prise en compte de nombreuses études individuelles permet de faire ressortir un certain nombre de points critiques, fréquemment identifiés dans les élevages.

4. RÉALITÉ D'UN PROBLÈME ÉTHIQUE : LES POINTS CRITIQUES

Pour traiter cette question, on dispose notamment de travaux et de publications effectués par des chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Dès 1979, Robert Dantzer et Pierre Mormède s'intéressaient au stress en élevage intensif²¹, le second publiant de nouveau sur le sujet en 1995²². Leurs écrits sont devenus des « classiques ». Plus récemment, une expertise scientifique collective a été conduite sur les douleurs animales. Reposant sur l'analyse de 1 300 articles scientifiques, elle a donné lieu à un rapport, dont la synthèse a été publiée en 2013 par Pierre Le Neindre et ses collègues²³. Tous ces travaux prouvent que bien des composantes des pratiques d'élevage sont susceptibles de porter atteinte au bien-être des animaux. Nous empruntons à ces auteurs l'essentiel de ce qui suit dans cette partie de l'article.

Les mutilations : nous les mentionnons tout d'abord, sans qu'il soit besoin de les commenter. Justifiées d'un point de vue technique, elles causent des douleurs aux animaux : castration, caudectomie, époutage des dents, débéquage, écornage etc.

Le mode de logement et les manipulations que celui-ci induit sont parfois source de stress. Plusieurs interactions peuvent être retenues :

- ◆ Les interactions entre les animaux eux-mêmes : tout élément empêchant l'établissement et la stabilisation de la hiérarchie – au premier rang desquels la réduction des surfaces par animal – est source d'agitations répétées et de stress social.
- ◆ Les interactions homme – animal liées à toutes les manipulations subies par les animaux.
- ◆ Les interactions animal – milieu : certains éléments de l'environnement sollicitent de façon anarchique les systèmes de réponse de l'organisme. Il en va

ainsi du stress thermique et de l'action négative d'autres composantes de l'ambiance dans les locaux d'élevage : hygrométrie, vitesse de l'air, poussières, teneur en ammoniac, etc. Des facteurs physiques interviennent également, tels les sols abrasifs et glissants ou les caillebotis. L'excès de stimulations comme le bruit et, surtout, l'insuffisance de stimulations doivent aussi être mentionnées : ainsi, la réduction de l'espace disponible réduit-elle les stimulations endogènes en empêchant l'accomplissement de comportements naturels. Robert Dantzer et Pierre Mormède notent que « *la question de la sensibilité de l'animal à son milieu a été traitée à coup de contrôles sanitaires et médicaux dont la liste n'a cessé de s'allonger à mesure que se faisaient jour de nouvelles entités pathologiques* ». Ils en concluent que les facteurs de stress sont nombreux en élevage et qu'il faut donc mener un travail de fond pour en redéfinir les conditions.

L'alimentation des animaux est fréquemment mise en cause, surtout depuis l'affaire de la « vache folle ». En réalité, jamais les animaux n'ont été aussi bien nourris qu'aujourd'hui. Des dérives peuvent certes se produire (par exemple, le recours à un procédé technologique de fabrication des farines de viande simplifié et moins onéreux, qui a conduit à l'apparition de l'ESB), voire des fraudes. Elles ne font pas à proprement parler partie du sujet. Par contre, certains objectifs de production très ambitieux (niveau de production laitière, vitesse de croissance) conduisent, elles, à un véritable « *forçage zootechnique* » pouvant exposer les animaux à des déséquilibres alimentaires susceptibles de retentir sur leur santé : acidoses, boiteries chez les ruminants, problèmes locomoteurs chez les volailles. L'alimentation n'est pas en cause, mais les objectifs définis par l'homme, ainsi que la sélection qui a augmenté le potentiel génétique.

Les pratiques de sélection et de reproduction jouent elles aussi sur le bien-être des animaux. La sélection peut, par exemple, conduire à des animaux anatomiquement ou physiologiquement « *hypertypés* ». L'hypertypage signifie qu'un caractère a été sélectionné à un point tel qu'il peut nuire au bien-être, voire à la santé des animaux concernés. Un « *bel* » exemple en est fourni par l'hypertrophie musculaire obtenue en systèmes spécialisés de bovins allaitants puisqu'elle oblige à pratiquer des césariennes préventives au moment du vêlage. De même, les vaches laitières à très haut potentiel connaissent fréquem-

21 - Dantzer, R. et Mormède, P., *Le stress en élevage intensif*, Coll. "Actualités scientifiques et agronomiques de l'INRA", Masson, Paris, 1979.

22 - Mormède, P., "Le stress", in *Cahiers Agricultures*, 1995 (4), 275-286.

23 - Le Neindre, P., Guatteo, R., Guéméné, D., Guichet, J.L., Latouche, K., Leterrier, C., Levionnois, O., Mormède, P., Prunier, A., Serrie, A. et Servière, J., *Douleurs animales*, Coll. "Matière à débattre et décider", Éditions Quae, Versailles, 2013.

ment des problèmes de mammites sub-cliniques et ont une longévité réduite. Dans tous les élevages, l'âge de réforme des animaux est de plus en plus précoce et cela est souvent reproché aux éleveurs : cette évolution s'explique par des raisons économiques, le niveau de production baissant avec l'âge. Jusqu'à présent, la sélection n'a, globalement, pas cessé de progresser pour toutes les espèces et il serait très difficile de bloquer cette évolution. Néanmoins, il serait judicieux de se demander « *jusqu'où aller ?* ». Enfin, certaines biotechnologies de la reproduction sont anodines pour les animaux (insémination artificielle) ou ne posent pas de réels problèmes (transplantation embryonnaire). D'autres, comme le clonage, sont susceptibles de porter atteinte à la santé. Mais, dans l'ensemble, les animaux restent à l'écart des très difficiles questions posées chez l'homme, avec les « *aides à la procréation* ».

La maîtrise de l'état sanitaire se prête à un certain nombre de critiques et réflexions. Les « *plans sanitaires d'élevage* », qui incluent un ensemble de mesures hygiéniques, de traitements préventifs et de vaccinations, à appliquer à des moments déterminés du cycle de production, ont pris beaucoup d'importance dans les élevages industriels et les ont même, dans une large mesure, autorisés. Certes, le « *matraquage médicamenteux* », comme certains l'ont appelé, a aujourd'hui perdu de son importance. Mais les plans sont toujours là et leurs effets sont évidemment positifs. Pour autant, leur rôle est toujours de contrer l'influence défavorable sur la santé de tout un système d'élevage. Par ailleurs, on sait que l'utilisation d'aliments médicamenteux peut poser des problèmes d'accoutumance des agents infectieux à certains anti-bactériens. Encore une fois, répétons-le, ces plans ne portent pas atteinte au bien-être des animaux : au contraire, ils le favorisent. Mais le fait qu'ils rendent possibles des pratiques d'élevage risquées pour ces derniers mérite qu'ils soient évoqués ici. Enfin, les abattages systématiques sont l'une des composantes de la maîtrise de l'état sanitaire qui choque l'opinion publique. Lorsqu'ils sont pratiqués, celle-ci se déclare spontanément favorable à la vaccination et il est vrai que cette dernière dispose de solides atouts puisqu'elle évite la contamination et la douleur chez les animaux (très forte en cas de fièvre aphteuse). Mais on sait que la politique d'abattage est liée au commerce international des animaux reproducteurs.

Le transport des animaux, notamment vers l'abattoir, peut porter atteinte de manière importante

à leur bien-être. Les problèmes qu'il pose ont été identifiés et partiellement résolus. L'application de la réglementation en vigueur permet de réduire le mal-être animal. Il en va de même pour la mise à mort qui fait l'objet de réglementations très précises. Force est seulement de signaler, ici, la très délicate question des abattages rituels.

Au final, on connaît bien aujourd'hui les composantes de la conduite d'élevage susceptibles de porter atteinte au bien-être des animaux. Incriminer pratiquement l'une ou l'autre d'entre elles dans tel ou tel cas est du ressort d'une analyse particulière, dont les résultats seront à utiliser par l'agriculteur concerné. Certaines pratiques – truies à l'attache, ponte en cage, etc. – ont toutefois été jugées suffisamment incompatibles avec le bien-être animal pour mériter de disparaître à terme. Nous nous affranchirons toutefois de ces mesures réglementaires pour mener, dans la cinquième partie de notre article, une étude générale des pistes de réponse éthiques face aux atteintes au bien-être animal.

5. DES PISTES DE RÉPONSE ÉTHIQUES

On tend volontiers aujourd'hui à faire une différence entre « *éthique* » et « *morale* » en attribuant, par exemple, à la première le travail de réflexion et en cantonnant la seconde aux applications pratiques qui en découlent. En réalité, si l'on interroge l'étymologie, la différence ne se justifie pas. Le mot grec dont dérive « *éthique* » et le mot latin qui a donné « *morale* » désignent tous les deux « *les mœurs, les coutumes* »²⁴.

L'éthique de l'animal en élevage est volontiers confondue avec la question du bien-être qui lui est offert. Ceci ne correspond pas totalement à la réalité car le champ de l'éthique animale est plus vaste. On peut donc considérer que tout ce qui contribue à améliorer le bien-être répond à une attente sociale. Cela dit, la situation n'est pas simple, comme nous allons tenter de le montrer à l'aide de quelques remarques générales, avant de nous pencher sur les réponses éthiques à proprement parler.

24 - La philosophe Monique Canto-Sperber considère les deux termes comme synonymes. Pour elle, il n'y a aucun doute qu'éthique et morale désignent le même domaine de réflexion. Elle estime même que « *pour se référer au type particulier de démarche qu'est la réflexion sur l'action, le bien ou le juste, on peut se servir indifféremment de l'un ou l'autre terme* ». (*L'inquiétude morale et la vie humaine*, Paris, P.U.F., 2001).

5.1. Quelques remarques préalables

Une question se pose d'emblée : est-il légitime de se focaliser sur le seul bien-être animal, sans l'intégrer à l'ensemble autrement plus complexe de l'éthique de l'élevage ?

- ◆ Il est facile de prendre en compte seulement les animaux et de porter un jugement qui ne sera jamais totalement exempt d'anthropomorphisme sur les conditions d'entretien qui leur sont offertes. Mais cela conduit souvent, comme par la force des choses, à des remises en cause aussi radicales qu'irréalistes.
- ◆ De son côté, l'éthique de l'élevage embrasse un champ particulièrement vaste, avec des questions relatives à l'environnement, la macro-économie, la sociologie, la politique qui se surajoutent à celles concernant l'animal. Ce dernier risque alors de passer au second plan. Or, il est normal, dans le cadre d'une « éthique de l'animal » centrée surtout sur son bien-être, qu'il tienne la première place.

Une solution consiste – après avoir procédé à l'analyse du bien-être et proposé des corrections – à accepter de les pondérer en fonction d'autres facteurs, souvent économiques, à la condition d'avoir mené une étude approfondie sur le possible et l'impossible. Une simple pondération évitera en tout cas de faire passer l'animal au second plan. Néanmoins, il sera toujours difficile d'obtenir un consensus sur les mesures qu'il apparaîtrait raisonnable de mettre en œuvre après pondération car certains acteurs du débat continueront, à coup sûr, à vouloir « aller plus loin ».

Il apparaît alors utile de prendre en compte les solutions offertes par l'alternative éthique de responsabilité / éthique de conviction, à condition d'élargir la signification du concept. Selon son inventeur, le sociologue allemand de la fin du dix-neuvième siècle, Max Weber²⁵ :

- ◆ L'éthique de responsabilité implique de prendre en compte toutes les conséquences, directes et collatérales, de l'action, de s'en sentir responsable et, éventuellement, de remettre partiellement en cause les choix effectués. Elle est volontiers présentée comme une éthique d'action.
- ◆ L'éthique de conviction vise avant tout à veiller à la « pure doctrine », sans se préoccuper finalement du résultat qui sera obtenu. Elle est souvent présentée comme une éthique d'objectifs.

Pour intéressantes que soient ces distinctions sur le plan fondamental, elles ont l'inconvénient de cantonner l'éthique de conviction au domaine des idées. Sans doute est-il plus opérationnel d'offrir à celle-ci la possibilité de s'exprimer, en suggérant à ceux souhaitant aller au-delà de la « responsabilité » de mettre en conformité leur comportement et leurs convictions éthiques. On peut alors imaginer des réponses diversifiées, avec plusieurs paliers. Le premier constitue une « réponse minimale obligatoire » consistant à respecter le mieux possible, après pondération, les conditions de bien-être que les scientifiques se sont efforcés de définir objectivement. D'autres paliers sont regroupés dans un ensemble de « réponses optionnelles dépendant de l'éthique de conviction ».

5.2. Premier palier : une réponse minimale obligatoire

La réponse minimale implique d'abord d'apporter une information objective sur la réalité de l'élevage car celle-ci est souvent mal connue des « protectionnistes » et des consommateurs. Ils reprochent même souvent aux éleveurs de dissimuler leurs pratiques, donc d'avoir « quelque chose à cacher ». Il faut avouer que la vue de grands bâtiments fermés, le développement des stabulations permanentes et l'absence d'animaux visibles autour de l'exploitation confortent cette idée. S'il est normal de restreindre les possibilités de visites pour des raisons sanitaires, il est indispensable que les éleveurs communiquent en exposant ce qu'ils font, en expliquant comment les élevages industriels sont apparus et ce qu'ils apportent aux consommateurs, mais aussi en admettant qu'ils puissent poser question. Cette communication est indispensable, même s'il convient de ne pas se faire trop d'illusions sur son impact.

Les éleveurs ont raison de dire qu'ils sont les mieux placés pour apprécier le niveau de bien-être que connaissent leurs animaux. Mais, comme ils sous-entendent souvent, en même temps, qu'ils font ce qui convient pour ces derniers, cela revient à ne pas vraiment accepter de reconnaître qu'il peut y avoir problème. Or, si le discours alarmiste sur les conditions de l'élevage moderne est irrecevable, il reste que des études scientifiques démontrent objectivement que certaines situations causent un mal-être aux animaux. Les professionnels de l'élevage devraient accepter de prendre en compte ces travaux, puis se prononcer sur ce qui, de leur point de vue, mériterait d'être corrigé. Procéder ainsi constituerait une véritable démarche éthique. Trop souvent, les éleveurs donnent l'impression de « subir »,

25 - Cf. par exemple l'article "Max Weber", in : Canto-Sperber, M. (sous la dir. de), *Dictionnaire d'Éthique et de philosophie morale*, P.U.F., Paris, 1996.

c'est-à-dire d'être contraints d'accepter des mesures réglementaires dont ils ne se demandent même pas si elles sont fondées.

C'est dans la correction des pratiques que se pose la question du « possible » et de la pondération, par des facteurs non liés à l'animal, de ce qu'il conviendrait de faire pour ce dernier. Cette pondération n'a pas toujours été retenue par le législateur et l'on sait que l'application de nouvelles directives « bien-être » peut déstabiliser des filières et encourager les importations pour remplacer la production locale (œufs de consommation en Suisse, veaux de boucherie en Angleterre, par exemple). Cela ne saurait être un objectif en soi. On peut raisonnablement supposer que les éleveurs accepteraient spontanément de travailler « autrement » si on leur garantissait au moins le maintien de leur revenu, sans accroissement de leur charge de travail. Pour en arriver là, il est souvent nécessaire de consentir des investissements (aménagement de bâtiments, par exemple) et cela implique des aides à la transition.

Il reste qu'à partir du moment où un système d'élevage porte objectivement et significativement préjudice au bien-être des animaux, il doit être impératif de le modifier, au nom de l'éthique de responsabilité. Et introduire une pondération – le plus souvent liée à des contraintes économiques – ne sera acceptable que si celle-ci ne neutralise pas (ou quasiment) les objectifs de correction. Mais, si rien n'est fait, la poursuite de la pratique en cause pourra être considérée comme n'ayant pas de légitimité éthique, c'est-à-dire comme étant immorale.

Tous ces propos sont généraux – mais nécessaires – et ils ne sont réellement utiles que dans des cas concrets. Notons, pour aider au repérage et à des prises de décision, l'existence d'une méthode dite des « trois S » – *supprimer, substituer, soulager* – développée dans le cadre de l'expertise sur les douleurs animales conduite par l'INRA²⁶ :

- ◆ Supprimer : la première étape est de supprimer les techniques agressives plus guère justifiées comme, par exemple, l'épointage des dents des porcelets ou la caudectomie des chevaux et des bovins.
- ◆ Substituer : la deuxième étape consiste à remplacer une technique négative pour le bien-être par une technique moins agressive : par exemple, hiérarchiser les méthodes de castration selon les douleurs qu'elles engendrent.
- ◆ Soulager : enfin, s'il est impossible d'agir sur la cause de la douleur, il est nécessaire de soulager celle-ci par des traitements pharmaceutiques

appropriés, à condition toutefois de respecter les contraintes réglementaires.

Cette méthode des « trois S » concerne les douleurs, c'est-à-dire seulement l'une des composantes du bien-être des animaux. Il nous semble toutefois possible de s'en inspirer pour les situations objectives de mal-être animal, tout en étant extrêmement prudent lorsqu'il s'agit de soulager des états de stress et non plus la douleur. Au total, cette réponse minimale devrait aujourd'hui s'imposer et c'est la raison pour laquelle nous l'avons qualifiée d'obligatoire. Elle implique de faire systématiquement un pas dans la direction souhaitée et de ne pas aller trop loin dans la pondération. Telle est la réponse de l'éthique de responsabilité. Bien entendu, elle ne satisfera pas tout le monde : d'où la possibilité de faire intervenir sa conviction.

5.3. Réponses optionnelles liées à l'éthique de conviction

Nous allons maintenant présenter deux autres paliers de réponse – *le recours à des modes d'élevage plus traditionnels et l'animal, partenaire de l'homme* – qui offrent la possibilité de se montrer plus exigeant pour soi-même en termes d'éthique, sans rien imposer à ceux qui ne sont pas « convaincus ». Il s'y ajoutera une simple évocation du végétarisme car celui-ci ne constitue pas, à proprement parler, une réponse à la question du bien-être animal.

Le recours à des modes d'élevage plus traditionnels : aujourd'hui, il est théoriquement possible de se nourrir uniquement avec des produits obtenus dans des conditions éloignées de l'élevage « intensif et productif » : marques, labels, appellations d'origine contrôlée (AOC), indications géographiques protégées (IGP), agriculture biologique (AB), etc. Le consommateur – qui accepte d'assumer les conséquences financières de ses choix – a la possibilité d'encourager un élevage « différent ». Il y trouve son compte en termes organoleptiques et se persuade éventuellement que les produits qu'il achète sont meilleurs parce que les conditions d'élevage offertes aux animaux sont plus « naturelles », plus proches de l'« élevage d'autrefois » et que la sélection est moins orientée vers les « performances ». Nous sommes là dans l'éthique de conviction, celle qui ne prétend pas être imposée à tous les consommateurs, et il n'est donc pas fondamental de savoir ce qui est vrai ou faux dans ces affirmations. Celles-ci sont, par définition, respectables, même si elles sont empreintes de subjectivité. Le recours systématique

à des produits issus de systèmes d'élevage plus traditionnels a aussi un intérêt psychologique : celui de remettre le consommateur en face de la vérité des prix. Dans le contexte actuel de la société de consommation, il n'est pas normal, à la réflexion, que des produits alimentaires ayant impliqué le sacrifice d'« êtres vivants sensibles » soient proposés à des prix aussi bas qu'actuellement. Cette remarque ne vaut évidemment que pour les pays développés et pour les consommateurs dotés de ressources suffisantes.

L'animal, partenaire de l'homme : cette troisième étape frôle l'utopie, mais certains, parmi les plus engagés dans la protection animale, l'ont franchie, forts de leur « conviction ». Au fil de l'histoire, l'homme a plus ou moins considéré l'animal comme un partenaire, avec des degrés très différents selon les espèces, le cheval ayant toujours été considéré comme le plus proche. Même si les rapports étaient parfois emprunts de violence, l'animal était respecté et un bon éleveur était celui qui soignait bien ses bêtes. Les philosophes Catherine et Raphaël Larrère ont développé ce thème de la « communauté domestique » incluant l'homme et les animaux, les relations entre eux pouvant être envisagées sur la base de la réciprocité : « une sorte de contrat social tacite qui impose aux hommes de ne pas maltraiter leurs animaux jusqu'au sacrifice de leur vie »²⁷. Essayer de faire réapparaître cette image d'un animal partenaire de l'homme, utilisé à peu près tel qu'il est, sans que la sélection ne l'ait trop modifié, n'est pas facile. Cela implique des structures de *polyculture – polyélevage*, où les lots d'animaux sont de taille limitée et où l'éleveur les connaît individuellement, manifeste douceur et respect à leur égard et les accompagne éventuellement jusqu'à l'abattoir... Comme nous le disions, on frôle l'utopie. Mais cette situation est vécue chez quelques agro-biologistes convaincus et un marché, certes très limité en raison de son coût, existe. Elle a en tout cas sa place dans notre analyse.

Le végétarisme constitue une réponse à part. Si le végétalisme – qui conduit à s'alimenter exclusivement avec des végétaux – n'est, à notre connaissance, pas acceptable au plan médical, le végétarisme – qui inclut la consommation de protéines animales sous forme de laitages et d'œufs – est tout à fait respectable lorsqu'il répond à des soucis nutritionnels, hygiéniques, voire religieux. Par contre,

il est, discutable lorsqu'il se veut protestation à l'égard du « sort » fait aux animaux en élevage. En effet, vivre en végétarien n'est possible que si d'autres personnes se chargent de consommer les animaux qui ne sont pas (ou plus) utilisés : les mâles non retenus pour la reproduction, les femelles de réforme. Quant aux espèces exclusivement exploitées pour la production de viande comme, par exemple, le porc, elles sont tout simplement condamnées à disparaître... Le végétarisme n'est pas rare chez les personnes les plus engagées dans la protection animale. On ressent comme un malaise à discuter avec elles des techniques d'élevage et de la manière dont celles-ci pourraient évoluer puisque, logiquement, leur engagement vise, dans l'idéal, à interdire l'utilisation des animaux à des fins alimentaires. De ce fait, il est difficile d'admettre cette orientation comme une réponse de conviction aux problèmes d'éthique animale.

5.4. Et la réglementation ?

Au fil de nos réflexions sur les « pistes de réponse éthiques », nous avons raisonné dans l'absolu, sans tenir compte de la réglementation en vigueur. Appliquer celle-ci constitue bien entendu une réponse éthique, assortie toutefois de deux nuances :

- ◆ Les éleveurs sont contraints de se conformer à la réglementation, mais ils ne sont pas forcément convaincus du bien-fondé des mesures.
- ◆ Comme nous l'avons déjà signalé, les textes réglementaires n'ont pas toujours pris en compte les facteurs extérieurs susceptibles de pondérer les décisions : d'où des risques de déstabilisation des filières.

Il n'en reste pas moins que les textes sont là ! Et nous pouvons nous demander, au terme de notre travail, si, lorsqu'ils sont raisonnables – donc applicables – ils ne constituent pas une opportunité à saisir pour les agriculteurs.

6. LA RÉGLEMENTATION SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL : UNE OPPORTUNITÉ ?²⁸

Aujourd'hui, le respect du bien-être animal est a priori un bon argument de valorisation auprès des consommateurs. Il pourrait donc également constituer un élément de différenciation des produits sur le marché. Dans ce contexte, de multiples initiatives se

27 - Cf. notamment : Larrère, Catherine et Larrère, R., *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Coll. « Alto », Aubier, Paris, 1997.

28 - L'essentiel de ce paragraphe est emprunté à l'ouvrage "Éthique des relations homme – animal. Pour une juste mesure" (cf. Le texte d'introduction à cet article et la note de bas de page numérotée 1).

sont fait jour en Europe pour caractériser et commercialiser des produits mettant en avant les conditions de vie des animaux. Des schémas d'assurance-qualité portant sur le bien-être animal ont été définis par des organisations étatiques ou privées.

Les organisations privées qui proposent ces produits à la vente peuvent être des sociétés de protection animales, des producteurs agricoles, des industriels ou des distributeurs. La situation diffère d'un pays à l'autre selon la sensibilité de la population à la question du bien-être. En 2008, plus de 800 marques mettaient en avant, dans six pays européens, les méthodes favorisant le bien-être animal. Mais, pour le moment, aucune démarche ne fait l'unanimité. Ces initiatives permettent de répondre aux aspirations des citoyens et consommateurs, sans mettre l'Europe en difficulté vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des autres pays du monde.

En France, sans vouloir être exhaustif, il paraît intéressant d'illustrer notre propos via quatre exemples. Les deux premiers (dinde et porc) interrogent sur la possibilité de segmenter le marché sur le critère du bien-être animal. Les deux suivants (volailles et ruminants) repèrent en quoi des exigences qualitatives impactent le bien-être animal.

- ◆ Dans un contexte de crise, le groupe coopératif breton CECAB²⁹ a initié une production de dindes « *well-faire* ». Elle s'appuie sur une démarche volontariste, basée sur le respect du producteur (rémunération décente et valorisation de son savoir « *bien-faire* »), du consommateur (un produit conforme à ses attentes) et de l'animal (bien-être) par l'adoption d'un code de bonnes pratiques garantissant le respect des cinq libertés. Il en est résulté le maintien de la production, l'amélioration de la marge du producteur, la fierté retrouvée des éleveurs et l'espoir de redéployer la production sur un marché haut de gamme.
- ◆ Le second exemple concerne le porc « *welfare* » (marché anglais) et le porc « *bien-être* » (marché français) produits par un autre groupe coopératif breton, la Cooperl Arc Atlantique³⁰. Dans le premier cas, il s'agit de transformer une contrainte (la législation européenne sur le bien-être animal) en opportunité de valorisation économique. Le cahier des charges impose des exigences supérieures à la réglementation communautaire sur, par exemple, les surfaces disponibles par porc,

le logement des animaux ou l'alimentation. Au départ, en 2008, la Cooperl a accompagné financièrement les producteurs afin qu'ils mettent leurs élevages en conformité et leur a garanti un supplément de prix de 0,92 €uro par kg de carcasse par rapport au porc standard. Dans le second cas (porc « *bien-être* »), le projet global a visé à anticiper les évolutions de la demande sociétale inscrites dans une réglementation européenne plus contraignante. Ainsi est-il déjà acté que la castration chirurgicale sera interdite en 2018. Le porc « *bien-être* » repose sur la valorisation du mâle entier, tout en relevant les exigences du cahier des charges pour l'ensemble des animaux (femelles et mâles entiers) au-delà de la réglementation européenne. Un programme ambitieux de recherche et développement aurait permis, entre autres, la mise au point d'une méthode de tri des carcasses de mâles entiers malodorantes. 60 % des éleveurs de la Cooperl ont adhéré à la démarche pour une plus-value d'environ 5 €uros par porc. Ces considérations sur le bien-être en élevage sont élargies aux conditions de transport et à l'abattage dans une posture d'amélioration continue.

- ◆ Concernant les volailles, l'association des *Fermiers de Loué*, créée en 1958, a célébré son demi-siècle d'existence en faisant référence à « *cinquante ans de respect des animaux ... élevés en liberté ... sur des parcours ... composés de prairies, de haies et d'arbres ... sans stress, ni confinement, les poulaillers sont spacieux et ouverts toute la journée* », ainsi qu'à « *cinquante ans de respect de la nature ... à cinquante ans de produits sains* ». Or, en 1958, les préoccupations concernant le bien-être animal étaient inexistantes, du moins formulées en ces termes. Dans les faits, les *Fermiers de Loué* pratiquaient d'emblée les trois pré-requis actuels du consommateur : la protection de l'environnement, le respect du bien-être animal et la garantie de la sécurité sanitaire.
- ◆ De la même façon, l'analyse de quarante-deux cahiers des charges concernant des productions fromagères et carnées (bovins, ovins, caprins) sous signe de qualité (AOP, AOC) montre que peu de références directes concernent le bien-être animal, même si de nombreux aspects peuvent le favoriser. Ces derniers sont relatifs au logement (surface minimale par animal, interdiction du hors-sol), aux performances (production laitière maximale par vache ou par hectare de surface fourragère principale), aux modalités d'élevage (durée minimale du tarissement, interdiction

29 - Le sigle CECAB signifie *Centrale coopérative agricole bretonne*. Son siège se trouve à Theix, près de Vannes, dans le Morbihan. Le secteur dindes réunit 100 éleveurs ayant produit 38 000 tonnes en 2012.

30 - La Cooperl a son siège à Lamballe dans les Côtes d'Armor. Son secteur porc regroupe 2 700 éleveurs ayant produit 5,7 millions de porcs en 2011. C'est le premier opérateur français.

de la mono-traite) et au transport vers l'abattoir (durée maximale, ...).

En résumé, si l'affichage « *bien-être animal* » apparaît plus récent en France que dans d'autres pays européens, il faut noter que des initiatives importantes ont été prises en ce sens par des organisations professionnelles, mais aussi que le respect d'un mode de vie favorable aux animaux est inscrit dans la logique de certains systèmes de production, même s'il n'est pas mis directement en avant. Certes, transformer en opportunités des contraintes réglementaires ne constitue pas une réponse éthique à proprement parler puisque c'est la pression de l'opinion publique, le souci d'affichage publicitaire (au demeurant, légitime et compréhensible) ou une stratégie commerciale qui sont à l'origine des marques de qualité – bien-être. Il n'en reste pas moins que ces initiatives vont dans le bon sens. Leur simple existence crédibilise, aux yeux des consommateurs qui ne l'auraient pas compris, l'idée selon laquelle le bien-être animal doit être dorénavant mieux respecté qu'il ne l'était. Par ailleurs, elles ne s'imposent pas et laissent aux uns et aux autres la liberté de les intégrer à leurs achats, au nom de l'éthique de conviction que nous avons évoquée. Enfin, on peut espérer qu'elles vont prendre de plus en plus d'importance et que le comportement des consommateurs évoluera favorablement, selon un rythme très progressif, ce qui est une bonne chose.

CONCLUSION

Les propositions que nous avons faites à partir de l'éthique de responsabilité et de l'éthique de conviction sont empreintes de souplesse puisqu'elles respectent la sensibilité des uns et des autres, tout en reconnaissant la nécessité de corriger les atteintes objectives au bien-être des animaux. Il est toutefois probable qu'elles ne seront pas jugées suffisamment contraignantes par les plus engagés dans la défense des animaux et que, globalement, les critiques formulées à l'encontre de l'élevage moderne, censé maltraiter les animaux, vont se poursuivre.

Si les positions radicales, très exagérées, ne peuvent être prises en compte, il faut reconnaître qu'elles ont assez largement contribué à « *lancer le débat* ». De leur côté, les éleveurs, s'estimant injustement attaqués, sont sans doute trop restés dans une attitude défensive. Il conviendrait que s'instaure maintenant un débat serein tenant compte, pour les producteurs, d'une sensibilité sociétale qui ne s'affadira pas et, pour les consommateurs, de la réalité de l'élevage et de ses contraintes physiques, économiques et réglementaires. Par ailleurs, après une trop longue période de relatif effacement, il serait vivement souhaitable que les éleveurs s'efforcent de devenir les principaux acteurs du dossier « *bien-être* ». Par leur contact quotidien avec les animaux, ils sont les mieux placés pour en parler, souhaiter l'améliorer et communiquer sur ce qu'il est possible de faire.